

Pleudihen

Village



31/05/2024 n°2249

ELECTION EUROPEENNE 2024 Dimanche 9 juin 2024 – Salle des Fêtes

Les députés du Parlement européen sont élus au suffrage universel direct depuis 1979. Ces élections ont lieu tous les cinq ans. Le Parlement européen comprendra 720 eurodéputés dont 81 élus français.

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Pour voter, il faut vous présenter au bureau de vote indiqué sur la carte d'électeur, muni d'une pièce d'identité avec photographie.

Le vote par procuration

En règle générale, l'électeur ayant effectué sa démarche en ligne (télé-procédure) pour faire établir une procuration doit se présenter auprès de la police ou de la gendarmerie pour que son identité soit vérifiée.

Le décret du 29 décembre 2023 prévoit, pour les seules élections européennes, que l'électeur effectuant une demande de procuration en ligne, sera dispensé de déplacement s'il « **atteste de son identité à l'aide d'un moyen d'identification présumé fiable et certifié** », à savoir le service en ligne France identité.

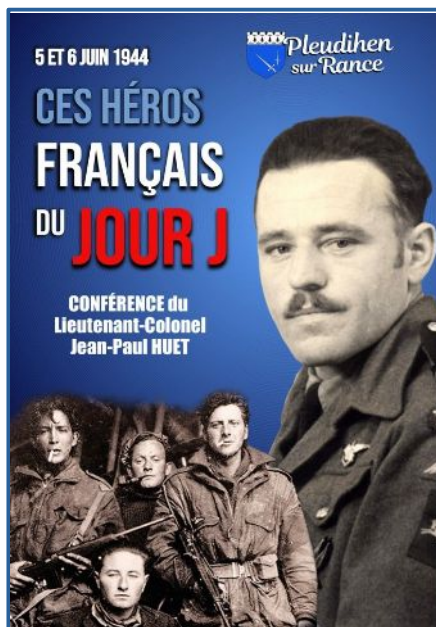
Pour en savoir plus : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

N'entrent pas en compte dans les suffrages exprimés :

1). Les bulletins nuls :

- Les bulletins ne contenant pas une désignation suffisante
- Les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître
- Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires
- Les bulletins écrits sur papier de couleur
- Les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance
- Les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers.

2). Les bulletins blancs : les bulletins sans mention de couleur blanche et enveloppes vides



Conférence :

CES HÉROS FRANÇAIS DU JOUR J **JEUDI 6 JUIN, 19H30, SALLE DES FÊTES** (15h00 : séance réservée aux scolaires)

Dans le cadre du 80^e anniversaire le **Lieutenant-Colonel Jean-Paul HUET**, auteur, historien, conférencier, présentera les forces françaises de l'Opération « Overlord ». Des S.A.S, compagnons d'Emile BOUETARD, au Commando KIEFFER, des forces aériennes aux forces navales. Toutes ces unités eurent un rôle essentiel.

Cette intervention mettra en valeur leur abnégation, leur bravoure et leur patriotisme. Le rôle des anonymes, ces femmes et ces hommes, habitants du Cotentin ou de la Bretagne, qui ont contribué à la Libération sera également évoqué.

2 séances adaptées à l'auditoire (scolaires / adultes) et accompagnées d'une animation rétro-projetée sur grand écran. **Entrée libre**

▼ CE WEEK-END ▼



DÉFILÉ DE L'EUROPOUSSINS

Circulation et stationnement interdits en centre-bourg
Samedi 1^{er} juin, de 9h45 à 11h45



Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine

Une cérémonie commémorative sera rendue Samedi 8 juin à 11h30 au Monument aux Morts



MARCHÉ

tous les MARDIS
de 9h à 13h place de l'Eglise

CENTRE CULTUREL BIBLIOTHÈQUE

Abonnement gratuit pour tous
02.96.88.20.55

Lundi	14h-18h
Mardi	9h-12h30
Mercredi	9h-12h30 14h-17h30
Jeudi	14h-17h30
Vendredi	10h-12h30
Samedi	9h-12h30

INFOS PRATIQUES

Sapeurs-pompiers : 18
Urgences : 15

Cabinet Médecins : 02.96.83.20.25

Samedis matin sur RDV

Pharmacie : 3237

Sage-femme ☎ 09.84.45.25.37

Cabinet infirmier ☎ 02.96.88.28.57

TRI SÉLECTIF (sacs jaunes)

Dans les villages : mardi 04/06

Dans le bourg : tous les mardis



TOURNOI EUROPOUSSINS
1^{ER} ET 2 JUIN 2024
PROGRAMME DU WEEK-END

Samedi 1^{er} juin

- > 10h00 défilé, cérémonie d'ouverture
- > 11h30 ouverture espace restauration
- > 12h15 début de la compétition 1^{ère} phase
- > 14h00-18h00 passage jonglerie équipes
- > 19h00 répartition dans les familles
- > 19h15 cocktail d'accueil des éducateurs

Dimanche 2 juin

- > 09h00 reprise de la compétition
- > 10h15 défilé plateau U9 garçon
- > 10h40 début de la 2^e phase de compétition
- > 11h45 cocktail des partenaires
- > 14h30 phases finales
- > 16h30 tour d'honneur des bénévoles
- > 18h00 finale de l'EuroPoussins
- > 18h30 remise des trophées & cérémonie de clôture



ENEDIS : COUPURE DE COURANT POUR TRAVAUX

enedis vous informe qu'une coupure de courant est prévue en raison de travaux, le **vendredi 7 juin**, entre 12h00 et 12h30, aux villages suivants : La Gare, Le Bas de la Lande, Le Pregat, Le Clos Olivier, La Furetais, Garos, La Gerdrie, Le Champ Melet).



ÉCOLE NOTRE-DAME KERMESSE
Dimanche 16 juin

Programme :

- Dès 11h45 : apéritif musical, chants et danses des enfants puis galette/saucisse, frites, gâteaux et crêpes
- 14h : ouverture de la kermesse avec ses stands de jeux
- 15h : spectacle des maternelles (CP et CE1)
- 16h30 : spectacle des CE2 au CM2
- 18h : tirage de la tombola

Informations : 09.61.46.52.08

apelnotredamepleudihen@gmail.com

FÊTE DE L'ÉCOLE ENTRE TERRE ET MER
Dimanche 16 juin

Nombreuses animations, tombola (avec de nombreux lots à gagner).

Contact : ape.pleudihen@hotmail.fr



CONTRÔLE SANITAIRE des EAUX destinées à la consommation humaine

Date et lieu du prélèvement : 10 avril 2024 – Le Val Hervelin
Nitrates (en NO₃) : < 0,5 mg/L (limite de qualité supérieure : 50). Conclusion sanitaire : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



HERBU DU BAS CHAMP : OPÉRATION NETTOYAGE

Rendez-vous sur la digue, le dimanche 23 juin 2024 à 9h30.

Venez avec vos kayaks (et équipements de sécurité) ou à pied pour un ramassage des déchets sur les berges.

Pour une meilleure organisation de l'évènement, confirmez votre participation par mail ou tél.

L'opération de collecte sera suivie d'un pot de l'amitié. Si la météo le permet, venez avec votre pique nique.

Contact : Ludovic DUVAL. Tél. : 06 63 58 35 40
herbudubaschamp@gmail.com



TRAVAUX DE NUIT RN176 : FERMETURE DU PONT CHÂTEAUBRIAND LUNDI 3 AU JEUDI 6 JUIN, DE 20H À 6H

En raison de travaux d'entretien de la section en 2x1 voie entre Plouër-sur-Rance et l'échangeur de la Chênaie, la RN176 sera fermée les 3 nuits, de 20h à 6h. Des déviations seront mises en place



STADE PLEUDIHENNAIS FOOTBALL
PORTES OUVERTES : DU 3 AU 28 JUIN 2024

Du lundi 3 juin au vendredi 28 juin, le Stade Pleudihennais accueille tous les enfants (filles et garçons, né(e)s de 2007 à 2019), souhaitant jouer au football pour la saison 2024-2025, à venir découvrir la pratique, les éducateurs, les installations...

Renseignements sur les horaires : Alan LOPIN au 07.61.79.17.95.

CRÉATION D'UNE ÉQUIPE ADULTES FÉMININES

Pour la saison prochaine, le Stade Pleudihennais souhaite créer une équipe adultes féminines de foot à 11 (on a déjà des pratiquantes dans la catégorie).

Les entraînements auraient lieu sur le terrain synthétique les mardis et / ou les jeudis de 19h30 à 21h. Les matchs seraient programmés par le district de football des Côtes-d'Armor le dimanche.

Le Stade Pleudihennais recherche donc activement et au plus vite des filles, des femmes (débutantes acceptées) pour venir compléter son équipe (pas d'âge maximum). Merci d'avance d'en parler autour de vous (copines, famille, ...).

Renseignements : José Escanez au 06.68.19.26.42.



LES AMIS DU PATRIMOINE : RANDONNÉE

Vend 14/06 – Saint Jacut (10 km, départ 8h30)

M. CHOUIN - 02.96.83.33.43, chouin.pierre@yahoo.fr



ACCUEIL DE LOISIRS (3-12 ANS)
Pleudihen – Saint-Hélen – La Vicomté
VACANCES D'ÉTÉ

Le programme des vacances d'été est disponible à la mairie ou sur son site internet

Ouverture du lundi 8 juillet au vendredi 2 août et du lundi 26 août au vendredi 30 août (**fin des inscriptions = mercredi 19 juin**).

Différents ateliers au programme : Sportif, artistique, créatif, découverte, participatif, cuisine, grand jeu et diverses sorties.

Renseignements : José Escanez 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42 ou pleudihen.jeunesse@orange.fr.

ENTRETIEN DES TOMBES AU CIMETIÈRE

Les conditions météorologiques ont favorisé la prolifération de la végétation. Nous remercions les familles de procéder à l'entretien des tombes afin de maintenir le cimetière en bon état.

BRUITS DE VOISINAGE : ARRÊTE PRÉFECTORAL

Par arrêté du 15/05/24, le Préfet des Côtes-d'Armor a modifié la réglementation des bruits de voisinage dans le département. Cet arrêté rappelle qu'il « **est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, par leur durée, leur répétition, ou leur intensité** ».

Il est désormais permis d'utiliser les appareils bruyants, pour des travaux de bricolage et de jardinage (ex : tondeuse à gazon, débroussailluse...), uniquement du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 20h, et les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

L'arrêté intégral est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/ARRETE-CADRE-BRUIT>